



**La date limite de recevabilité des offres est fixée au 24 avril 2023 à
16 h 00**

Appel à candidature

**Recrutement d'un consultant pour l'évaluation finale de la phase 2
du Projet Mines-Environnement-Santé & Société (ProMESS 2)**

Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel : 00 237 22 00 52 48, E-mail : forest4dev@gmail.com

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

Le contenu des présents TDR relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

1. Contexte et justification

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SDN30) qui définit la politique de développement du Cameroun pour la période 2020-2030 inscrit le secteur minier comme un pilier majeur pour l'atteinte de ses objectifs de développement durable. En dehors des substances de carrière qui sont exploitées à l'échelle industrielle, aucun autre minerai n'est exploité de manière industrielle. A la différence de l'industrie minière qui tarde à prendre son envol, le sous-secteur artisanal et à petite échelle lui a connu un développement important, attribuable en partie au projet de mise en eau du barrage de Lom-Pangar qui a favorisé la semi-mécanisation. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle continue de se dérouler en flagrante violation des dispositions légales et réglementaires en matière de protection de l'environnement et de respect des droits des communautés riveraines. La quasi-totalité des entreprises actives dans la semi-mécanisation ne respectent pas de cahiers de charges. Les exigences légales de réalisation des études d'impact environnemental (EIE) sommaires avant exploitation, la réhabilitation des sites miniers, la sécurité des travailleurs et des populations riveraines, le dédommagement/compensation pour destruction des biens des populations ne sont pas du tout observés. Très peu d'entreprises organisent des consultations préalables à l'exploitation avec les communautés. Les populations souffrent des impacts environnementaux et sociaux négatifs de cette exploitation : le détournement et la pollution des cours d'eaux, la dégradation des sols et des paysages, l'abandon de nombreux trous après exploitation, pollution des cours d'eau au Mercure/Cyanure (des substances très toxiques et cancérigènes), les accidents mortels d'hommes et de bétails et même des conflits avec les activités agropastorales. Les artisans miniers et leurs familles, de plus en plus pauvres, sont par ailleurs confrontés à d'importants défis et problèmes qui les rendent vulnérables, etc. Par ailleurs l'activité minière attire de nombreux enfants et jeunes en âge scolaire dans les sites miniers non réhabilités, ce qui a pour conséquence directe la déperdition scolaire. Ces jeunes en outre sont victimes de prostitution dans les chantiers, grossesse et mariage précoces, consommation excessive d'alcool et de drogues, exposition aux poussières contenant des métaux toxiques et le contact régulier avec le Mercure, etc.

La majorité des orpailleurs exerce leur activité dans l'informel. Ils sont confrontés à une faible organisation, faible capacité de gestion de leurs revenus, expulsion des sites d'extraction de l'or par les acteurs de la semi-mécanisation, forte dépendance vis-à-vis des collecteurs pour le financement de l'extraction et l'achat de leur production. Par ailleurs, la forte dépendance des communautés minières à l'extraction de l'or comme principal moyen de subsistance les rend vulnérables. Effet, elles dépendent fortement des revenus issus de la vente de l'or pour assurer leurs besoins vitaux (alimentation, santé, logement, scolarisation des enfants).

Face aux nombreux problèmes et défis présents dans le secteur minier, plusieurs actions ont été menées par l'Etat, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et les ONG pour améliorer la gouvernance de ce secteur. Depuis 2016, des réformes ont été effectuées notamment avec la réforme de la Loi minière du 14 Décembre 2016 intégrant les principes de transparence, la mise sur pied d'instance et d'organes visant l'amélioration de la gouvernance minière telles que le Comité de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE, le 17 juillet 2018, la SONAMINES en Décembre 2020, etc. De plus, l'Etat a intégré dans son corpus réglementaire les conventions et traités internationaux tels le Processus de Kimberly sur la traçabilité du Diamant et la Déclaration de Washington relative à l'intégration de l'extraction artisanale et à petite échelle de Diamant dans le processus de Kimberly. Malgré ces efforts déployés, de nombreux problèmes aussi bien pour les communautés riveraines que pour l'Etat qui bénéficient très peu de ces activités, subsistent.

Afin d'apporter sa contribution à l'amélioration de la gouvernance minière au Cameroun, FODER avec l'appui financier de l'Union Européenne met en œuvre la phase 2 du projet Mines-Environnement-Santé-Société (ProMESS 2). Cette phase est la suite logique de la phase 1 qui a commencé en Janvier en 2015 et s'est achevée en décembre 2018. La phase 2 a débuté en Mars 2019 et s'achève en Mai 2023. Elle est mise en œuvre avec Transparency International-Cameroun (TI-C).

Objectifs de Projet

L'objectif global du projet est d'améliorer la gouvernance minière au Cameroun à travers le suivi participatif des activités minières et la promotion de la transparence. Les objectifs spécifiques sont :

- Améliorer les connaissances et l'implication du public sur la législation, la lutte contre la fraude et la corruption dans le secteur minier afin de limiter les pratiques illégales ;
- Accroître les capacités des acteurs non-étatiques, étatiques et des CTD dans le suivi de la légalité minière ;
- Accompagner les artisans miniers y compris les femmes et les jeunes dans le processus de formalisation de leurs activités d'exploitation minière et l'adoption de bonnes pratiques.

Cibles du projet

Les cibles du projet sont constituées des acteurs suivants : communautés locales et autochtones des zones d'exploitation minière, artisans miniers (femmes, hommes, jeunes), CTD, Journalistes et médias, administrations sectorielles au niveau local et centrales, organisation de la société civile, élèves et établissements scolaires des zones minières, organes de contrôle des finances publiques et parlementaire, comité ITIE Cameroun

Communes de cibles du projet

Les communes cibles de mise en œuvre du projet sont : Yokadouma, Gari-Gombo, Kentzou, Batouri, Kette, Ouli, Ngoura, Bétaré Oya, Garoua-Boulai (Région de l'Est) et Meiganga (Région Adamaoua).

2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général est d'évaluer la performance globale par rapport aux objectifs tels que définis dans le document projet et d'autres documents connexes.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Evaluer la pertinence et la cohérence du projet par rapport aux priorités nationales, ainsi que les objectifs stratégiques de FODER et TI-C et de l'UE au Cameroun
- Evaluer l'efficacité et l'efficience du projet ;
- Déterminer les impacts du projet et la durabilité des interventions ;
- Procéder à un examen des points clés des modalités de mise en œuvre, des défis et des réussites qui ont induits à des succès ou à des échecs ;
- Documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques relatives à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion du projet qui pourraient être utiles à d'autres projets.
- Apprécier la qualité de la prise en compte des aspects transversaux : genre, gouvernance et redevabilité, environnement.

3. Livrables attendus

Au terme de la mission, les principaux livrables à remettre à FODER sont :

- Un rapport provisoire en numérique
- Une version finale du rapport (une version numérique et 2 copies papiers)

- Un résumé synthétique du rapport sur 10 pages maximum
- Une synthèse des résultats en PowerPoint

4. Profil du consultant

- Diplôme universitaire dans un domaine pertinent,
- Expérience prouvée dans la conduite des évaluations des projets de développement,
- Connaissance des questions de gouvernance minière et de formalisation des EMAPE est un atout,
- Solides expérience en méthode de collecte des données et exploitations des données qualitatives,
- Bonne connaissance des zones d'intervention de la mission est un atout
- Bonne capacité rédactionnelle

5. Durée de la consultation

La durée de la mission est **de vingt (20 jours) compris** dans une période calendaire d'un mois. Elle couvre l'ensemble de la période des travaux ; de la collecte des données à la rédaction du rapport.

6. Comment postuler ?

Les personnes physiques ou morales intéressées peuvent envoyer leurs offres techniques et financière à l'adresse : forest4dev@gmail.com, avec copie à : j.chekoua@gmail.com, b.nkontchou@gmail.com avec pour objet : candidature Evaluation finale ProMESS 2

L'offre financière ne doit pas dépasser 2 300 000 FCFA (Deux millions trois cent mille francs CFA) tout taxe compris. Ce montant correspondant aux honoraires du/de la consultant(e) y compris les coûts de communications et d'éventuels déplacements dans la ville, ainsi que le séjour sur le terrain (Perdiem). FODER prendra directement en charge le transport du consultant sur le terrain (véhicule, carburant et chauffeur). Ce montant couvre par ailleurs toutes les assurances et taxes exigées par la législation en vigueur à la charge du Consultant.

7. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées par un comité interne sur la base des critères suivants :

N°	Critères	Quotations (en pts)
--	Offre technique	40
1	Structure et presentation	2
2	Compréhension de l'appel d'offre	5
3	Analyse des enjeux	8
4	Expérience dans la recherche	5
5	Méthodologie de l'évaluation et indicateurs	12
6	Calendrier et délais de soumission des livrables	8

N°	Critères	Quotations (en pts)
--	Offre financière	20
8	Inférieur ou égale à la somme de 2 300 000 FCFA	5
9	Identification claire et compréhensible des coûts	5
10	Répartition logique et objective des coûts	10
	Total (en pts)	60